



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 13 janvier 2025 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:	M. Sylvain Bergeron	→	Maire
	M. Martin Vézina	→	Conseiller
	M. François Pichette	→	Conseiller
	M. Hugo Lacroix	→	Conseiller
	Mme Nancy Paquet	→	Conseillère
Sont absents :	Mme Véronique Mathieu	→	Conseillère
	M. Patrick Noël	→	Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-01-01-00

La séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 4 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

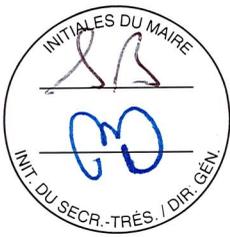
2025-01-02-00

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....6536
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR6536
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL6537
 - 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 ..6537
 - 3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024.....6538



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	6538
4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois.....	6538
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	6539
5.1 Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement numéro 520-2025 décrétant une dépense de 801 211 \$ et un emprunt de 801 211 \$ pour faire l'acquisition d'un camion de type « autopompe » ainsi que divers équipements et accessoires.....	6539
6. TRANSPORT.....	6539
6.1 Autorisation de signature : Entente relative à l'entretien des trottoirs au carrefour de l'entrée de l'Île d'Orléans.....	6539
7. HYGIÈNE DU MILIEU.....	6540
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....	6540
9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.....	6540
9.1 Nominations : Membres du comité consultatif d'urbanisme.....	6540
10. LOISIRS ET CULTURE.....	6541
11. CORRESPONDANCE.....	6541
12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....	6541
13. DIVERS.....	6541
14. PÉRIODE DE QUESTIONS.....	6541
15. LEVÉE DE LA SÉANCE.....	6542

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

2025-01-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire le 9 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

6537



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-01-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

2025-01-03-02

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 9 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M, Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-01-03-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

2025-01-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 199 330,23 \$ pour le mois de décembre 2024.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-01-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 **Avis de motion et dépôt de projet de règlement : Règlement numéro 520-2025 décrétant une dépense de 801 211 \$ et un emprunt de 801 211 \$ pour faire l'acquisition d'un camion de type « autopompe » ainsi que divers équipements et accessoires**

2025-01-05-01

Le conseiller Martin Vézina donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement décrétant une dépense de 801 211 \$ et un emprunt de 801 211 \$ pour faire l'acquisition d'un camion de type « autopompe » ainsi que divers équipements et accessoires.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Martin Vézina présente et dépose, en cette séance du 13 janvier 2025, le projet de règlement numéro 520-2025 tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2025-01-05-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TRANSPORT

- 6.1 **Autorisation de signature : Entente relative à l'entretien des trottoirs au carrefour de l'entrée de l'Île d'Orléans**

2025-01-06-01

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau pont à l'île d'Orléans par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

CONSIDÉRANT la présentation au conseil de la MRC le 1er mars 2022 du projet d'aménagement de l'entrée de l'île d'Orléans, ci-après appelé « nouveau projet » par le MTMD ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement réalisés pour assurer l'accès au nouveau pont de l'Île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT que la responsabilité d'entretien des trottoirs dans l'emprise du MTMD situé sur le territoire de la Municipalité incombe à cette dernière ;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés à l'entrée de l'Île d'Orléans sont considérés comme étant un projet à portée régionale par les parties ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et la MRC désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'entretien des trottoirs à intersection de la route Prévost et du chemin royal, ci-après appelé « carrefour ».

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adhérer à l'entente relative à l'entretien des trottoirs au carrefour de l'entrée de l'Île d'Orléans tel que déposée.
2. Abroger la résolution 2024-11-06-01 « Autorisation de signature : Entente de coopération intermunicipale touchant la délégation de l'entretien des trottoirs au carrefour de l'entrée de l'île d'Orléans » adoptée le 4 novembre 2024.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-01-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Nominations : Membres du comité consultatif d'urbanisme

2025-01-09-01

CONSIDÉRANT les articles 6, 7 et 8 du règlement 492-2021, « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 191 constituant un comité consultatif d'urbanisme » ;

Il est proposé par M. Martin Vézina

6540



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Renouveler le mandat de M. Dominique Gourdeau à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 3 jusqu'au 31 décembre 2026.
2. Renouveler le mandat de Mme Amélie Giguère à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 4 jusqu'au 31 décembre 2026.
3. Remercier Mme Julia Sotousek, dont le mandat à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 5 s'est terminé le 31 décembre 2024.
4. Afficher le poste de membre du CCU pour combler le siège #5.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2025-01-09-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

11. CORRESPONDANCE

2025-01-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de décembre 2024 est déposée.

Document déposé : 2025-01-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2025-01-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-01-14-00

À 20 h 11, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 17. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

2025-01-15-01

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

M. Sylvain Bergeron
Maire

M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.